

## CHAPITRE XV.

IOURNAL CONTENANT DIUERSES CHOSES, QUI N'ONT  
PEU ESTRE MISES SOUS LES CHAPITRES PRECEDENS.

**I**L reste toujours quelque chose à dire, que le tēps  
ou le fuit ne permettēt pas d'estre inferé dedans  
les chapitres de la Relation. C'est pourquoy ie  
dresse ce iournal à la fin, qui se groffit ordinairēmēt  
iufques au depart des vaiſſeaux, nous le commence-  
rons par le 29. d'Aouſt de l'an paſſé. Ce iour Mon-  
ſieur le [238 i.e., 234] General leua l'ancre du port  
de Kebec. *I'*ay eſcrit qu'il emmenoit avec foy trois  
petites filles Sauuages. Comme i'auois peur qu'elles  
fiſſent difficulté de s'embarquer, ie me voulois feruir  
de ſtratageſme pour les engager à monter dans la  
barque, mais il ne fut beſoin d'aucune inuention.  
Elles eſtoient plus portées à voir la France, qu'à reſter  
en leur païs, iufques là que deux ſeulement y deuant  
aller, la troiſieſme qui eſt baptifée, ſe mit tellement à  
pleurer, voians que ſes compagnes la quittoient, qu'il  
la fallut embarquer avec les autres.

Le 4. de Septembre, le P. Buteux nous fit entendre  
que le P. Dauoſt eſtoit arriué des Hurons. Depuis  
peu de iours qu'il eſtoit encor deſcendu quelques  
eſcoiades de Sauuages de ce païs là, leſquels en vn  
conſeil ou aſſemblée qu'ils tindrent à la Conception  
aux trois Riuieres, dirent que Monſieur de Champlain  
leur auoit promis l'année precedente, que les Fran-  
çois & les Hurons ne feroient plus qu'vn peuple.